

# Compte rendu de la séance du conseil municipal du 24 Mars 2022

En l'an 2022, le 24 Mars, à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de St Sulpice, dûment convoqué, se réunit en séance ordinaire, sous la présidence de Patrick Rames, Maire.

Date de la convocation : 17 Mars 2022.

Présents : Mesdames et Messieurs Eddy David, Monique Delfour, Catherine Fouinat, Thibaut Lafon, Claudine Landes, Gérard Lohezic, Claude Pégourié, Jean Michel Périé, Patrick Rames.

Absents excusés : Bernard Faure (pouvoir à Gérard Lohezic)

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint conformément à l'article L.215. 15 du code général des collectivités territoriales.

Rappel de l'ordre du jour

1. Vote du compte de gestion
2. Vote du compte administratif 2021
3. Vote du budget primitif 2022
4. Délibération taux des impôts directs
5. Délibération adoptant l'attribution de compensation versée au Grand-Figeac
6. Délégations au Maire
7. Propositions de l'architecte pour l'aménagement du bâtiment : choix
8. PLUI
9. Tours de garde élections
10. Questions diverses

1 Vote du compte de gestion

La première adjointe présente le compte de gestion pour l'année 2021. Mis au vote, il est accepté à l'unanimité.

2 Vote du compte administratif 2021

**Le Conseil Municipal** sous la présidence de Madame Claudine Landes, première adjointe et en l'absence de Monsieur Patrick Rames, qui s'est retiré et ne prend pas part au vote, **vote le compte administratif de l'exercice 2021 et arrête ainsi les comptes :**

<b><u>Fonctionnement :</u></b>	Recettes : 155 331,69 €	Dépenses : 137 679,67 €
	Résultat de l'année = + 17 652,02 €	
	Résultats antérieurs = + 26 849,09 €	
	<b>Résultat cumulé de fonctionnement = + 44 501,11€</b>	

<b><u>Investissement :</u></b>	Recettes : 5 682,50 €	Dépenses : 17 508,79 €
	Résultat de l'année = - 11 826,29 €	
	Résultats antérieurs = - 672,36 €	
	<b>Résultat cumulé d'investissement = - 12 498,65 €</b>	

**Solde global :**

Résultat cumulé de fonctionnement : + 44 501,11 €
Résultat cumulé d'investissement : - 12 498,65 €
<b>Résultat global (1) : + 32 002,46 €</b>

3 Vote du budget primitif 2022

Le Maire présente le budget primitif 2022 en faisant remarquer que celui-ci s'équilibre avec difficulté compte tenu des emprunts en cours, du peu de ressources de la commune, si bien que lui et ses adjoints rétrocèdent plus de la

moitié de leurs indemnités.

Aucune question n'étant posée, le budget est mis aux voix.

**Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité :**

- **décide** d'adopter le budget primitif 2022 de la commune, arrêté comme suit :

<b><u>Fonctionnement</u> :</b>	<b>Dépenses :</b> 170 202,46 €	<b>Recettes :</b> 170 202,46 €
--------------------------------	--------------------------------	--------------------------------

<b><u>Investissement</u> :</b>	<b>Dépenses :</b> 62 787,65 €	<b>Recettes :</b> 62 787,65 €
--------------------------------	-------------------------------	-------------------------------

#### 4 Délibération taux des impôts directs

Monsieur le Maire explique que les subventions sont accordées en proportion de l'effort fiscal demandé par les communes. Saint-Sulpice fait partie des 10 communes du département au taux le plus bas concernant le foncier bâti. En effet, celui-ci est de 27,07 %. Pour exemple : Marcilhac 33 %, Brengues 39,08 %, Figeac 42,05 %. La moyenne départementale est de 46,84 %.

Il est proposé d'augmenter de 1 % la part communale s'exerçant sur le foncier bâti, ce qui portera le taux à 27,34 %. Claudine Landes attire l'attention sur le fait que l'effort fiscal concernant le foncier bâti pour le taux intercommunal devrait représenter 74 € par foyer. Cette augmentation fait suite au désengagement de l'État concernant la gestion des milieux aquatiques (avec notamment le risque inondation), l'augmentation du coût de collecte et d'enfouissement des ordures ménagères et l'obligation de contribuer au remboursement de la dette publique. (Voir documents joints)

Après délibération le conseil à l'unanimité décide d'appliquer 1 % d'augmentation sur le foncier bâti et de ne pas augmenter le foncier non bâti.

#### 5 Délibération adoptant l'attribution de compensation versée au Grand Figeac

Il est nécessaire de délibérer au sujet de la compensation versée. En effet, certaines charges incombant aux communes ont été transférées au Grand-Figeac (aide sociale, défense incendie entre autres). La commune doit par le versement de cette attribution de compensation constater sa participation à ces charges, pour un montant de 13 854 €

Cette délibération est votée à l'unanimité.

#### 6 Délégations au Maire

Il s'agit ici de délibérer afin d'autoriser le maire à prendre la décision, sans avis préalable du conseil municipal, d'effectuer des dépenses pour des montants correspondant à de petites sommes. Voté à l'unanimité.

#### 7. Propositions de l'architecte pour l'aménagement du bâtiment : choix

Sur la dernière proposition de Monsieur Gobert, après demande de l'architecte des bâtiments de France et des participants à la commission, on peut noter que : la façade a été revue de manière à ce que la partie Mairie puisse être clairement identifiée. Des modifications sont intervenues pour agrandir la salle du conseil afin qu'il puisse y être envisagé d'autres activités, à l'étage les coins nuits ont systématiquement été éloignés des lieux de vie dans le souci d'éviter les problèmes pouvant résulter de nuisances sonores.

Ces plans sont adoptés à l'unanimité.

Il est précisé que le géomètre a fait le relevé topographique nécessaire au dépôt du permis de construire.

#### 8. PLUI

La commune a reçu, en provenance du Grand-Figeac, un dossier à remplir pour le 11 Avril. Les groupements bâtis y sont identifiés. C'est un travail de préparation au zonage qu'il convient d'étudier.

Le Maire propose une réunion de tous les conseillers le lundi 4 Avril.

## 9. Tours de garde élections

- 8h00 / 10h30 : Monique Delfour, Bernard Faure, Claudine Landes
- 10h30 / 13h : Eddy David, Jean-Michel Périé, Patrick Rames
- 13h / 16h : Catherine Fouinat, Gérard Lohezic
- 16h / 19h : Thibaut Lafon, Claude Pégourié

## 10. Questions diverses

\* Voirie : Ce matin a eu lieu la commission avec Stéphane Thuillier

Le prix du kilomètre de goudronnage étant d'environ 25 000 euros (contre 18 000 euros il y a 2 ans), il est envisagé de demander au Grand-Figeac l'autorisation de cumuler 2 années et la possibilité de transférer 5 000 euros du compte de fonctionnement sur celui servant aux investissements.

Les membres du conseil municipal étant favorable à cette solution, un courrier en ce sens sera adressé à la Communauté de Communes.

\* Chutes de pierres Rue Barry du Four

Patrick Rames a été interpellé à plusieurs reprises pour des chutes de pierres. Le département, sollicité, n'a pas donné de solutions. Le Grand-Figeac faisant appel à une entreprise utilisant les services d'un cordiste, un devis va être demandé afin de purger la falaise. Le déblaiement sera effectué par les conseillers municipaux. Si aucune solution ne venait à être trouvée, il ne resterait que la possibilité de prendre un arrêté interdisant le stationnement. Il sera également indispensable d'enlever les tuiles de la maison sans maître se trouvant en contrebas.

\* Il est décidé à l'unanimité de changer le drapeau des cérémonies pour une somme de 100 euros, environ.

\* La création de l'Association Foncière Pastorale aura lieu à la Serre le 11 Avril à 18h30.

\* La Sénatrice Angèle Préville sera à Saint-Sulpice le 14 Avril de 10h à 12h.

\* Vincent Labarthe rencontrera le conseil municipal de Saint-Sulpice le 18 Mai. Une réunion publique aura lieu le soir à Saint-Chels (horaire à préciser).

\* Concernant les modifications à apporter au P.L.H., celles proposées lors du précédent conseil sont adoptées à l'unanimité (voir compte-rendu du mois de Février).

\* Adrien Roulet a été embauché en urgence pour travailler en collaboration avec Siam Loubat le mercredi à l'ALSH. Outre le petit nombre de candidats, il a été jugé important que l'équipe puisse être mixte.

\* Didier Buffarot, guide du patrimoine, nous a rendu visite ce 23 Mars. Nous avons validé son intervention en compagnie de Maurice Chalié et Alain Viard pour une animation « Murs en pierres sèches » destinée aux enfants à partir de 10 ans et à leurs familles. Deux dates ont été retenues : le 28 juillet et le 11 août de 9h30 à 12h30.

\* Une rencontre a eu lieu le 17 Mars à Assier avec le Maire et le directeur de REISSA. Y ont assisté Jean-Paul Mignat, Maire de Marcihac et Président du SIVU ; Jean-Luc Vallet, Maire de Brengues et Vice-Président du SIVU ; Claudine Landes. Y ont été abordés le mode de fonctionnement de REISSA et la possibilité d'accueillir des enfants si l'organisme ne dispose plus de suffisamment de capacités d'accueil. Ceci dans le but d'augmenter le nombre de participants à Saint-Sulpice et donc de diminuer le reste à charge incombant aux communes.

\* Catherine Fouinat et Eddy David se sont rendus à la réunion de l'Association des Parents d'Elèves : ceux-ci ont demandé l'installation de capteurs de CO2. Il a été abordé la possibilité de mutualisation de la cantine mais ceci s'avère difficile au premier abord. Une commission va travailler sur ce projet.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Prochain conseil le 20 Avril à 20h30.